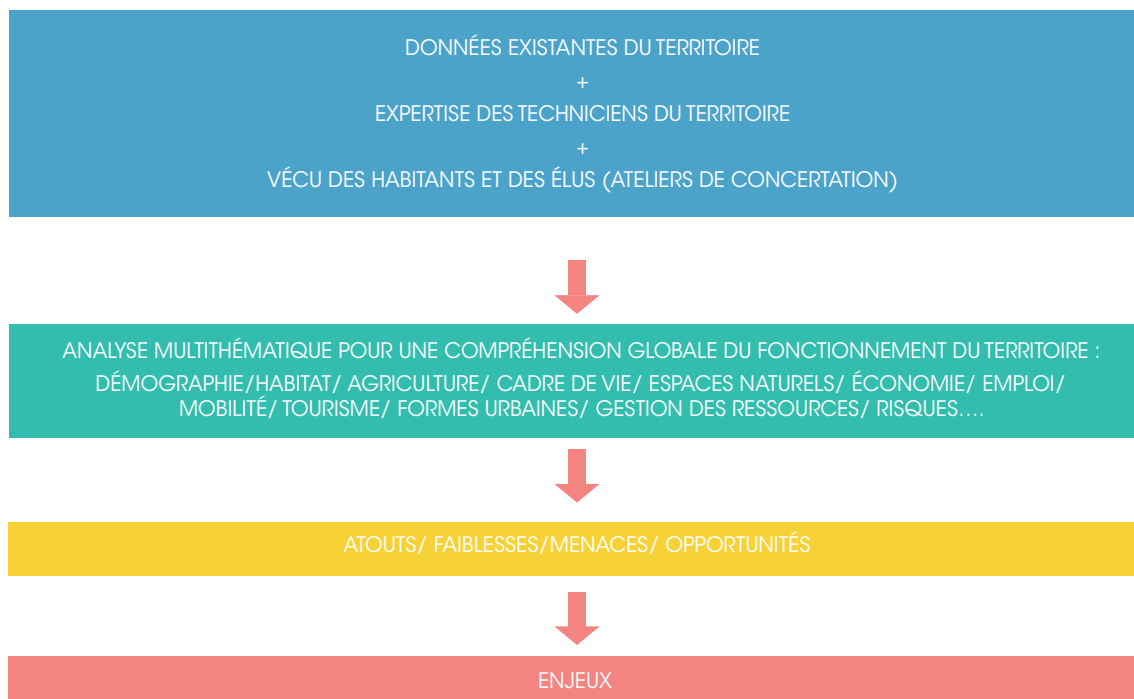


PHASE 1

LE DIAGNOSTIC ET L'ANALYSE FONCIERE

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic du territoire est la première étape d'élaboration du PLUi HD. Il se rapporte à l'ensemble des thématiques permettant une compréhension globale du fonctionnement du territoire. Il reprend les études déjà existantes, les données disponibles, est élaboré en étroite collaboration avec les différents experts du territoire et est confronté à l'expérience vécue des élus et des habitants qui pratiquent quotidiennement l'agglomération.



Par l'analyse des dynamiques environnementales, paysagères et urbaines du territoire ainsi que de son organisation fonctionnelle, le diagnostic a pour but de comprendre les atouts et les faiblesses du territoire mais également les opportunités à saisir et les menaces qui pèsent sans action des différents acteurs du territoire.

Il aboutit à la compréhension des grands enjeux que posent l'aménagement futur du territoire de Chambéry métropole-Cœur des Bauges et constitue une base solide d'aide à la décision dans la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire.

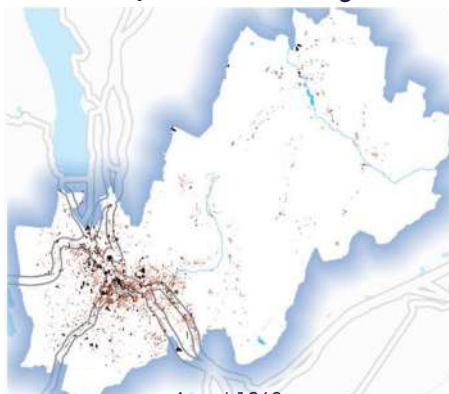


centre-ville de Chambéry vue aérienne - Objectif Altitude

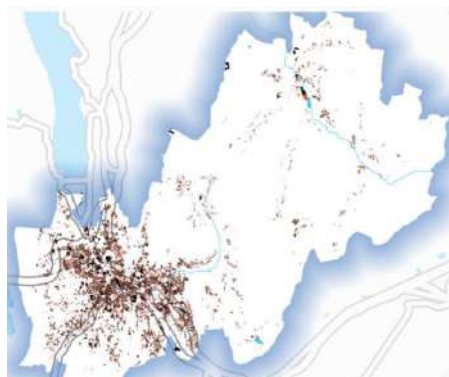


Vue aérienne du village du Châtelard - Coline Mollard-Ravanel / IRMA Grenoble

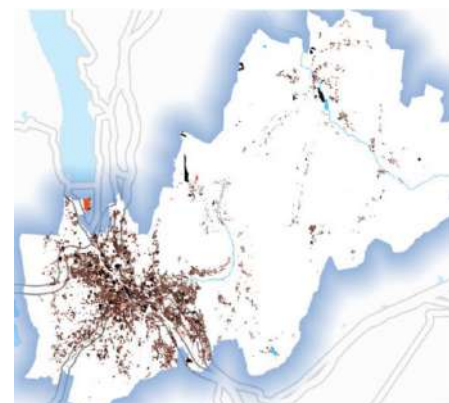
Une extension constante de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles



Avant 1968
Surface bâtie 1327,32 ha



Avant 2000
Surface bâtie 2854,59 ha



2015
Surface bâtie 3515,36 ha

Source : Citadia Conseil - Diagnostic PLUi HD

L'ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DU TERRITOIRE

Pour faire face à l'enjeu de consommation foncière des espaces naturels et agricoles, les lois d'urbanisme et notamment les lois Grenelle de l'environnement affirment la nécessité de promouvoir une gestion économe de l'espace.

Le PLUi HD analyse, dans le cadre du diagnostic territorial, conformément à l'article L.151-4 du Code de l'Urbanisme.:

« -La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années précédant l'approbation du plan, - la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis en tenant compte des formes urbaines et architecturales. »

Cette analyse permet de déterminer les potentialités d'urbanisation dans les enveloppes urbaines existantes (parcelles non construite, friches urbaines, site peu dense pouvant être densifié) et de réduire ainsi l'extension de l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles.



Extrait de l'analyse foncière du PLUi HD
Source : Citadia Conseil - diagnostic du PLUi HD